

- Décision modificative budgétaire n°1

La durée du bien amorti sur une période de 7 ans entraîne la décision modificative budgétaire suivante que le Conseil Municipal valide :

Section fonctionnement			
Dépenses	042 compte 6811 Dotations aux amortissements		+ 172,51 €
	011 compte 6156 Entretien et réparations		- 172,51 €
Section investissement			
Dépenses	21 compte 2158 Installations techniques		+ 172,51 €
Recettes	040 compte 28158 Amortissement outillage technique		+ 172,51 €

Budget commune – Durée d'amortissement

Pour tenir compte de l'amortissement de l'effacement des réseaux du chemin du Bosquet en 2015, le Maire propose que la période d'amortissement se fasse sur une durée de 15 ans pour les biens enregistrés aux comptes 2041582 et 20422.

En conséquence, les biens relatifs à l'effacement des réseaux du chemin du Bosquet seraient amortis selon le tableau ci-dessous :

Comptes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
2041582	1454,69	1454,69	1454,69	1454,69	1454,69	1454,69	1454,69	1454,69	1454,69	1454,69	1454,69	1454,69	1454,69	1454,69	1454,63
20422	643,84	643,84	643,84	643,84	643,84	643,84	643,84	643,84	643,84	643,84	643,84	643,84	643,84	643,84	643,75

De façon plus générale, le Maire demande au Conseil Municipal que tous les bien enregistrés aux comptes 2041582 et 20422 soient amortis sur une période de 15 ans.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Amortissement du nouveau tracteur

Le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir le nouveau tracteur tondeuse (inv. 303) sur une période de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la durée d'amortissement ainsi que le tableau ci-dessous :

	Acquisition	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tracteur (inv. n°303)	49 945 €	8 324,17	8 324,17	8 324,17	8 324,17	8 324,17	8 324,15

Vente du tracteur « international »

Les adjoints ont vendu le tracteur « international » pour une somme de 2 500 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires auprès du Trésor Public pour régulariser la vente de ce bien.

Loyers du Presbytère au 1^{er} juillet 2016

A partir du 1^{er} juillet 2016, les loyers sont soumis à la révision des prix. Compte tenu de la baisse de l'indice de référence qui passe de 125,9 à 125,8, ce qui entraîne une baisse d'environ 0,005 %, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres de ne pas procéder à cette baisse extrêmement faible. En conséquence, les loyers resteront identiques à ce qu'ils étaient au 1^{er} semestre 2016.

Taux de promotion

Le conseil municipal,
Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,
Vu l'avis favorable du CTP en date du 20 mai 2016,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

décide à l'unanimité :

Article 1 : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio
Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique de 1re Classe	100%

Article 2 : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

Article 3 : Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Plan d'action dans la lutte contre le frelon asiatique

Une discussion s'instaure relativement à ce que peut faire la municipalité quant à la lutte à mener pour accompagner la destruction du frelon asiatique.

Après avoir évoqué la possibilité de passer une convention avec le FDGDON de la Mayenne, le Conseil Municipal opte pour la prise en charge à hauteur de 50 % de la facture acquittée par un particulier qui aura fait détruire un nid de frelons asiatiques par un organisme agréé.

Devis pour l'acquisition d'un ordinateur à l'école

En concertation avec la Directrice de l'École Maternelle de La Brûlatte, 2 devis ont été demandés pour avoir un comparatif des prix. Après examen de ces deux devis, l'entreprise Conty est choisie par le Conseil Municipal pour un coût total de 748,80 € TTC.

Voirie

- Un léger curage des fossés du chemin des Landes et du gravier sera mis sur ledit chemin au droit des Buissonnets.

- Le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à demander plusieurs devis pour réaliser la signalétique au sol au bourg et à Libaret. Ces devis seront examinés au prochain Conseil.

Courrier des riverains du Lotissement du Bosquet 2

Un courrier adressé le 2 mai 2016 par 4 riverains de la rue des Mésanges attire l'attention du Conseil Municipal sur l'aménagement paysager de ladite rue côté droit quand on remonte la rue vers le parking du cimetière.

Ce courrier met l'accent sur la haie qui, plantée en 2014, n'a pas encore fait l'objet d'une taille. Il demande aussi que soient plantés des arbres vis-à-vis des parcelles achetées par les riverains comme ils apparaissent sur le plan de masse.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à la taille de formation de la haie paysagère en automne 2016. De même, les employés procéderont à cette saison à la plantation de 5 à 6 arbres sur cette partie droite de la rue.

Le Maire enverra un courrier à chacun des signataires de la lettre.

Droit de préemption – Parcelles ZH51 et ZH228

Les parcelles cadastrées ZH51 et ZH228 situées « Le Pâtis » entrant dans la zone du PLU concernée par le droit de préemption ; le Conseil Municipal appelé à statuer sur cette éventualité décide, après délibération, de ne pas préempter lesdites parcelles.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Point sur Ca Coule de Source

Le 9 mai la Commission des Finances s'est réunie et a réfléchi sur l'augmentation des heures à prévoir pour la comptable ; ces dernières n'ayant pas été budgétisées en 2016. Cette commission se réunira 1 fois par trimestre. La prochaine réunion est prévue le 15 juin et fera le bilan financier de 2015 et le bilan des séjours de la même année. Un point sera fait également sur les dépenses engagées jusqu'en juin 2016.

Le 11 mai, le Conseil d'Administration de l'Association a validé les objectifs pédagogiques des sorties et des séjours prévus pour l'été 2016. Il s'est interrogé sur les tarifs des sorties Enfance et Petite Enfance et il demande que soit évalué le montant des sommes demandées aux familles selon l'âge des enfants. Pour la Jeunesse, toutes les activités et leurs tarifs sont validés. Le prochain CA se réunira le 28 septembre au « Garage » d'Olivet.

Toute l'équipe des animateurs suivra une formation PSC1 le 23 mai 2016.

Point sur la CCPL

Dans le cadre du projet de fusion un comité de pilotage regroupant 12 membres a été mis en place par les deux présidents des EPCI.

Le Pays de Loiron est représenté par M. Le Feuvre, M. Bourgeois, M. Monceau, M. Deulofeu J.-L., M. Michel L.

Une première réunion se tiendra à Laval le 27 mai à 9h30.

Le Président du Conseil Départemental, M. Olivier Richefou, viendra le 7 juin sur le territoire de la CCPL.

De 10h30 à 12h il visitera des entreprises notamment il visitera l'hôtel d'entreprises à La Gravelle.

De 12h à 14h un temps d'échanges interviendra à la Maison de Pays avec le bureau communautaire et les Maires du Territoire.

De 18h à 19h30, le Président du Conseil Départemental présentera les grandes orientations du plan stratégique 2016-2021 devant l'ensemble des Conseillers Municipaux du territoire.

Divers

Prochaines dates :

- * 26 mai à 19h, à l'initiative de la Région, se tiendra à Mayenne une réunion d'échanges en présence de M. Favennec et de M. Perrion.
- * 27 mai : début des randonnées nocturnes organisées par le Syndicat d'Initiative du Pays de Loiron. Circuit proposé à La Gravelle dès 20h
- * 11 juin : Comice du canton de Loiron qui se déroulera à Montjean à partir de 10h30
- * 18 juin : Feu de la Saint Jean à La Brûlatte
- * 1^{er} juillet à 20h30 : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE	Absent excusé	Mme POIRIER	
M. BENEFIX		M. RABEC		Mme VERON	
M. BLAIN		Mme GEMIN		Mme VETTIER	